



Remise interet caution

Par Visiteur

Bonjour,

je suis caution principal pour un emprunt contracte en 1988 pour l'achat d'un fond de commerce mis en liquidation en 1989.

Depuis 1990 je rembourse une somme mensuelle en reglement de cette caution.

aujourd'hui, la banque me demande de reevaluer le montant mensuel de ces remboursements au regard des sommes restant dues.

ci-dessous état de notre caution au 30/09/2008

Engagement caution :

Montant cautionnement au 16/03/1989 71.651 ?

Interêts retard calcules taux legal du 16/03/1989 au 30/09/2008..... 57.364 ?

Encaissements- 68.655 ?

Total outre memoire60.360 ?

Interets du 01/10/2008 jusqu'à la date effective de paiementmemoire

Est il possible de negocier le montant des interets dûs et si oui, dans quelles proportions ? (57.364 ? + memoire)

cordialement

maratino

Par Visiteur

Bonjour.

Oui, c'est tout à fait possible. Il n'y a pas de proportions prévisibles. Cela dépend vraiment de votre banque et de votre interlocuteur.

Si la banque est certaine d'obtenir au final, l'intégralité de la somme et des intérêts, elle n'a malheureusement aucun intérêt à négocier.

Tout dépend du rapport de force entre vous et votre banque. Elles n'ont tendances à négocier que lorsqu'elles doutent de votre capacité à tout rembourser.

C'est souvent la peur de ne pas obtenir un remboursement (quand par exemple, il y a d'autres créanciers et que la somme est manifestement supérieure à la capacité financière du débiteur) qui pousse la banque à négocier et à accorder des ristournes.

J'espère que la banque acceptera vos revendications.

Bien cordialement.

Je reste à votre entière disposition.